

COMMUNE DE CAMPUAC**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Vote : Pour 9 contre 0
Nombre de suffrages exprimés : 9
Date de la convocation : 21/10/2025
Date de publication : 31/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit octobre, à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Thierry GOUMON, Maire.

Présents : Thierry GOUMON, Benoît ALBESPY, Guillaume DELBOUIS, Guillaume GIROU, Jacques ABRIEUX, Christophe BARRIE, Aurélie DESMAZES, Nathalie LELOUP et Mathieu PRADALIER.

Excusée : Vanessa GROS et Adeline VERNHES

Guillaume GIROU est nommé secrétaire de séance.

Objet : Finances : Avenant à l'acte constitutif de la régie station-service

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération du 17 mai 1996 instituant une régie de recette : « station-service » ;

Vu la délibération 2021/11 du 23 septembre 2021 portant création d'un compte DFT pour la régie station-service ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour,

DECIDE

De fixer le montant de l'encaisse maximale du compte DFT de la régie de la station-service à 80 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme.

**Thierry GOUMON,
Maire**

Accusé de réception en préfecture
012-211200498-20251028-28102025_202534-DE
Reçu le 31/10/2025



Guillaume GIROU
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. GIROU', written over a horizontal line.